

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-13189/23/BM

■ Attribution d'une subvention au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour l'animation et le développement du label Commerce Engagé - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs 36692

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les commerces de proximité jouent un rôle fondamental dans la dynamique et l'animation d'une ville, d'un village. Les enjeux climatiques et énergétiques pèsent notamment lourds sur le monde économique. Le Plan Climat Air Climat Energie de la Métropole a identifié les acteurs de ce secteur comme une cible particulière vers qui engager des actions spécifiques, notamment en matière de réduction et de tri des déchets, d'économie d'énergie, d'utilisation de produits locaux, etc.

Le label « Commerce Engagé® », dispositif d'intérêt public et conduit à l'échelle d'un territoire, accompagne la mutation nécessaire dans nos habitudes de consommation. Ce label permet d'identifier les commerçants qui s'inscrivent dans une perspective de responsabilité écologique, économique et sociale.

Le CPIE du Pays d'Aix et Ecoscience Provence, dépositaire du label, développent et animent cette démarche sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Le CPIE du Pays d'Aix accompagnent 13 communes : Rousset, Fuveau, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Venelles, Gréasque, Cabriès, Aix-en-Provence, Coudoux, Lambesc, Simiane Collongue, Le Tholonet et Bouc Bel Air, sur les thématiques déchets, économie d'énergie, et approvisionnements locaux.
- Ecoscience Provence accompagne les 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Marseille, Carry le Rouet et Sausset les Pins, sur la thématique déchets spécifiquement.

Ces deux associations travaillent à mobiliser et accompagner les commerçants dans l'évolution de leurs pratiques (propositions de solutions dans la réduction et la valorisation des déchets, suppression des sacs plastiques, actions d'économie d'énergie, proposition de produits locaux...).

- Plus de 220 commerçants labellisés à ce jour sur l'ensemble de la Métropole.
- Des événements publics de communication avec articles de presse dans chaque commune.

L'année 2022 a encore été marquée par le contexte sanitaire. Malgré cela, l'équipe du Commerce Engagé a été en mesure :

- D'accompagner les commerçants sur leurs problématiques propres ;
- De proposer des supports techniques afin de les aider à la mise en œuvre de leurs engagements ;
- D'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs engagements et des indicateurs ;
- De mener de nouvelles campagnes de labellisation ;
- D'expérimenter le label Restaurant Engagé ;
- De mettre en place les événements grand public ;
- De communiquer autour du dispositif via les réseaux sociaux, la Provence, les journaux municipaux ;
- De mener des diagnostics énergie et diagnostics déchets avec les Commerces Engagés volontaires ;
- De mettre à jour et distribuer les fiches Point d'Apport Volontaire (plus de 160 fiches mises à jour) ;
- De réaliser des interviews de Commerces Engagés afin de recueillir leurs bonnes pratiques.

Pour l'année 2023, le CPIE du Pays d'Aix propose :

- De poursuivre l'accompagnement individuel des commerçants sur les 13 communes : conseils aux commerçants, actions exemplaires, mise en réseau des commerçants, communication, événements, suite des diagnostics déchets et énergie, de poursuivre les interviews des Commerces Engagés depuis 2-3 ans ;
- De déployer le label Commerce Engagé avec un maximum de 15 commerces démarchés supplémentaires par an ;
- De pérenniser le label Restaurant Engagé sur Venelles.

A noter que le projet porté par l'association Ecoscience Provence fait l'objet d'une autre délibération. Il est proposé d'étudier les possibilités de faire converger les deux démarches sur l'année 2023, dans le cadre du Plan Climat Air Energie, du Plan de Prévention des Déchets et du Schéma de Développement économique.

Pour cette opération, le CPIE du Pays d'Aix sollicite auprès de la Métropole un montant de subvention de 70.000 € correspondant à 65 % du montant total du projet (n° GU 00002750). Il est proposé d'attribuer, au CPIE du Pays d'Aix, pour 2023, le montant sollicité, c'est à dire 70.000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du 20 octobre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 relative à la validation des nouvelles modalités de financement de l'opération « Commerce Engagé » ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 n°ECOR-001-12062/22/CM portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs environnementaux de la Métropole.
- La nécessité de soutien aux commerces de proximité.
- L'atteinte des objectifs et les résultats obtenus les années précédentes et l'intérêt de maintenir ce dispositif.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association CPIE du Pays d'Aix (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) - Atelier de l'Environnement d'un montant total de 70.000 euros pour l'animation et le développement du dispositif « Commerce Engagé » sous réserve du vote du budget primitif 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, et l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023 en section de fonctionnement, Chapitre 65, nature 65748, fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON